

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de l'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Philippe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien,

Absents représentés :

MIGONE Anaïs représentée par TAMAZOUT Maurice, PEREZ Jennifer représentée par DUQUESNE Céline, Raoul PIALA représenté par DONADEY Pierre,

Absents excusés : /

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 06 05

Objet :

Régularisation portant sur des parcelles occupées par l'ONF

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes en date du 9 avril 2026 fixant la valeur vénale des terrains ;

EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La commune de l'Escarène est propriétaire des parcelles cadastrées section C n°1656 et C n°1658 situées route de la Pighiera à l'Escarène.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Office National des Forêts occupe depuis de nombreuses années ces parcelles et a procédé à des constructions dont une partie empiète sur la parcelle C n°1656

Ces constructions et aménagements ont été réalisés et financés exclusivement par l'Office National des Forêts.

Afin de régulariser la situation foncière existante, un document d'arpentage a été établi par le cabinet de géomètre expert CABET-LUCHERINI et pour lequel une délibération du conseil municipal a été prise le 6 décembre 2024.

Il résulte de cette division la création :

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Préfecture

006-210600573-20260629-200605-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

- d'une emprise de 318 m² issue de la parcelle cadastrée originairement section C n°15 et désormais cadastrée section C n°1656 ;
- d'une emprise de 311 m² issue de la parcelle cadastrée section C n°16 et désormais cadastrée section C n°1658.

Soit une superficie totale de 629 m² destinée à être cédée à l'Office National des Forêts.

Compte tenu :

- de l'occupation effective des lieux par l'Office National des Forêts ;
- du caractère de régularisation de la présente opération ;
- du fait que les constructions existantes ont été édifiées et financées par l'ONF ;

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de madame Maire, après en avoir délibéré

- Approuve la cession au profit de l'Office National des Forêts des parcelles cadastrées section C n°1656 et n°1658 ;
- Dit que cette cession intervient aux fins de régularisation de l'occupation existante ;
- Rappelle que les constructions et aménagements présents sur les emprises cédées ont été réalisés et financés par l'Office National des Forêts ;
- Fixe le prix de cession à la somme de 550 € hors frais étant précisé que ce prix tient compte du caractère de régularisation de l'opération et des investissements réalisés par l'acquéreur ;
- Dit que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte administratif ou tout acte authentique en exécution de la présente délibération ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-202605-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, MIGONE Anaïs, PEREZ Jennifer, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, Raoul PIALA.

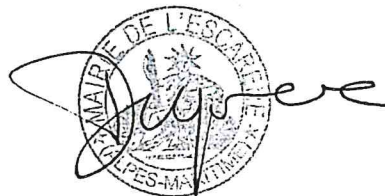
Contre : /
Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-202605-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

